

91.6
6

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE ORIENTALE.

« Là, où deux ou trois sont réunis
« en mon nom, je suis au milieu d'eux. »

(MATHIEU XVIII, 20.)



PARIS

AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ,

RUE DE FURSTENBERG, N° 2.

—
1853

UN orgueil présomptueux , de basses passions et des intérêts individuels, ayant achevé, au xi^e siècle, la division de l'Église, Une, Sainte, Catholique et Apostolique, déchirèrent la tunique du Sauveur et allumèrent la torche exécration de la discorde entre frères, sur le sanctuaire de la religion, dont la base principale est la charité. Bientôt après, l'Église Arménienne et plusieurs autres Églises d'Asie et d'Afrique suivirent ce déplorable exemple des deux plus anciennes et plus glorieuses Églises, et, se séparant aussi de l'unité chrétienne, se déclarèrent également indépendantes et existantes par elles-mêmes. La plupart des Églises d'Allemagne et celle d'Angleterre se détachèrent pareillement de l'union chrétienne, et, ayant protesté contre l'Église universelle, elles embrassèrent les doctrines de Luther et de Calvin.

Mais l'Église, où cet esprit funeste de séparation s'é-

tait plus propagé que chez toutes les autres, fut celle dont la langue et les usages avaient été consacrés par les écrits et l'enseignement de la plupart des apôtres : l'Église des Basile, des Grégoire, des Chrysostôme, et de tant d'autres brillantes étoiles du firmament chrétien ; la glorieuse, l'illustre, mais bien infortunée Église Grecque Orientale ! Autre Rachel, elle fait retentir partout ses douloureuses lamentations, « *pleurant ses enfants, et ne voulant point se consoler, parce qu'ils ne sont plus !* »

Effectivement, les Archevêchés et Évêchés de la Russie, dépendants, jusqu'avant 130 ans, de l'Église de Constantinople, s'en détachèrent du temps de Pierre le Grand et s'érigèrent en Église indépendante, sous la direction d'un Synode relevant du gouvernement ; ceux de Carlowitz, de Montenegro et de Grèce, suivirent à leur tour ce malheureux exemple : enfin, on voit même jusqu'à ce jour plusieurs autres Églises de l'Orient, sous prétexte des anciens titres et privilèges, ou des changements politiques, comme celles de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Chypre, de Servie, de Moldavie, de Valachie, et jusqu'aux Églises paroissiales Grecques, qui se trouvent dans différentes villes de l'Europe Occidentale, se considérer tantôt comme unies et dépendantes de celle de Constantinople, tantôt comme relevant du Synode de Saint-Pétersbourg, ou de celui d'Athènes, et tantôt comme tout à fait indépendantes et *autocéphales*, suivant les circonstances, les caprices ou les intérêts de ceux qui les gouvernent.

Les déplorables conséquences de ce démembrement de l'Église ne devaient pas tarder à se déclarer dans toute leur force : les mêmes ignobles passions, qui avaient provoqué et achevé la séparation, avaient aussi fait naître parmi la plus grande partie de ces chrétiens bouleversés, les antipathies, les innovations, la Simonie et différents autres abus ; des discussions subtiles avaient remplacé la prédication de l'Évangile, et des persécutions fratricides, la charité chrétienne ! Les peuples se considérant les uns les autres comme cause de toutes ces calamités, quoique tous en souffrissent également, s'entr'accusaient, s'entre-choquaient et se détestaient mutuellement. Cette haine entretenue et alimentée par tous ceux qui trouvaient leurs propres intérêts dans la division de l'Église, et favorisée par la grossière ignorance de l'époque, était devenue implacable, et s'éleva bientôt comme une barrière infranchissable entre les chrétiens des différents rites. Dès lors tout rapprochement, toute explication même, étaient devenus impossibles.

Les progrès du développement de l'esprit humain, qui se sont propagés depuis deux siècles dans l'Europe Occidentale, et qui ont à la fin pénétré en partie jusque chez les peuples d'Orient, devaient naturellement conduire les souverains et les peuples à reconnaître et à embrasser l'unique base de tout bonheur social, qui est la pureté divine de notre sublime religion, et sa primitive unité. Cet essai avait été même commencé : mais il paraît que l'heure fixée dans les décrets de la

Providence n'était pas encore venue ! Aussi toute tentative fut inutile, tout effort échoua contre les rochers au milieu desquels Dieu avait permis que la barque de sa sainte Église fût péniblement agitée ! Car, d'un côté, l'altération croissante des vrais principes de la religion étant arrivée à son terme, constitua en système la simonie, la dépravation et les autres abus ; d'un autre côté, le démembrement et les malheurs de l'Église du Christ avaient servi de prétextes à plusieurs souverains pour satisfaire leur ambition, leurs passions mondaines et leurs intérêts politiques ou individuels.

Cette impiété devait naturellement faire naître une nouvelle calamité beaucoup plus funeste que les précédentes : les peuples, fatigués de maux journallement occasionnés au nom de la religion, se sont complètement refroidis pour elle ; ils sont allés même jusqu'à chercher dans son bouleversement ou son avilissement le terme des abus commis en son nom.

Enfin, la question d'Orient, ce problème de nos jours, a subitement éclaté. Comme cette question était soulevée par des motifs religieux, et avait pour but, réel ou supposé, des intérêts chrétiens, tout le monde croyait que la religion contribuerait beaucoup à lui donner une solution satisfaisante. Mais l'agitation des grandes Puissances au moment où elle apparut, la frayeur des petites, les craintes et les espérances confuses des peuples, l'ébranlement général de l'univers, les plans variés et les nombreux détours proposés pour arriver au dénoûment de ce terrible nœud gordien ;

enfin l'insuffisance de toute intelligence humaine pour trouver les moyens convenables par lesquels on aurait pu conserver l'équilibre Européen, consolider la paix générale, et améliorer l'état social des peuples chrétiens de l'Orient, tout cela a évidemment démontré qu'il manque au système général de la civilisation de notre siècle, et même à l'application des principes de notre sainte religion, un je ne sais quel ressort bien essentiel et absolument indispensable !

Voilà ce qui empêche très-souvent le mouvement et entrave la marche progressive du mécanisme du monde civilisé ; voilà ce qui paralyse et rend inefficaces jusqu'aux plus sublimes et plus forts sentiments du vrai chrétien ! Ce tout-puissant ressort religieux et social, ce chef-d'œuvre du perfectionnement humain, c'est LA CHARITÉ ÉVANGÉLIQUE ET L'UNITÉ DE LA FOI CHRÉTIENNE : ces deux pierres angulaires sur lesquelles notre Seigneur Jésus-Christ a basé son Église, et sur lesquelles on peut également asseoir l'édifice le plus colossal et l'entreprise la plus gigantesque : mille exemples ont prouvé cette indubitable vérité, et la difficulté de la solution de la question d'Orient vient de la confirmer solennellement.

La Charité donc Évangélique, et l'Unité de la Foi Chrétienne, qui en est inséparable, sont les bases principales de notre sainte religion et les seuls inébranlables fondements sur lesquels on peut consolider le vrai bonheur de toute société : car notre Seigneur Jésus-Christ n'a fondé qu'UNE SEULE ÉGLISE, et il a expressément or-

donné à ses disciples d'AIMER JUSQU'À LEURS ENNEMIS. D'un autre côté, l'union et l'amour du prochain étant la base de toute morale, la force de l'homme social, l'unique sentier de son cœur et l'âme de tout rapprochement et de toute liaison entre des êtres raisonnables, ces deux vertus sont pour ainsi dire les seuls paratonnerres, qui pourraient préserver l'univers des convulsions sociales et des ébranlements politiques qui menacent à tout moment de ruiner les nations, d'écraser les trônes et de bouleverser les sociétés. Par conséquent ce n'est que par elles qu'on pourrait arriver sûrement à ces trois points aussi vivement et aussi généralement désirés : *c'est-à-dire à la conservation de l'équilibre Européen, à la consolidation de la paix générale et à l'amélioration de l'état social des peuples chrétiens de l'Orient* : car ce n'est que par leur sublime et divine efficacité seulement qu'on saurait réunir toutes les factions, éteindre la flamme brûlante des passions, extirper les antipathies invétérées et les haines mortelles entre des chrétiens qui devraient se considérer comme frères ; apaiser les craintes et les méfiances de tous, conduire l'homme à son vrai bonheur et poser ainsi sur la civilisation Européenne la couronne glorieuse du perfectionnement social.

Cependant, ce rétablissement de la Charité Évangélique, et de l'Unité de la Foi Chrétienne, n'ayant pas pu s'accomplir pendant les siècles passés, ayant même échoué pendant les deux derniers, paraît avoir été réservé à notre siècle initiateur, siècle des œuvres gigantesques, siècle des miracles ! Tout indique que la vo-

lonté suprême de Dieu a fait sonner l'heure de l'accomplissement de ce grand œuvre.

C'est donc de nos jours que doit s'accomplir l'Union de la Foi Chrétienne dans l'Église, Une, Sainte, Catholique et Apostolique, en laissant à chaque peuple chrétien la pleine faculté de conserver les formules et les usages particuliers prescrits et consacrés par son propre rite. La Charité Évangélique préparera facilement les esprits par la grâce divine qui lui est innée et amènera tout sincère chrétien à cette évidente et salutaire conviction.

La réunion de l'Église, une fois définitivement accomplie d'après les prescriptions bien précises de son divin Fondateur, on pourra seulement alors convoquer un Concile OEcuménique dont les membres, *réunis par les liens de la charité*, comme l'Église s'exprime en parlant des apôtres, régleront les détails de cette réunion, et les formules et usages particuliers à chaque rite, en modelant le tout sur les canons des Conciles, et les traditions de l'Église primitive.

Mais la réalisation de cette réunion universelle de l'Église doit naturellement commencer par l'Orient, cet ancien berceau du christianisme, cette glorieuse patrie des plus illustres Pères de l'Église, pour deux raisons très-plausibles : La première, par respect pour son antique gloire, et la seconde, parce qu'on doit d'abord commencer par panser les plaies qui menacent de se changer en gangrène mortelle : or, il est bien notoire, que, dans aucun pays du monde chrétien, les funestes

conséquences de la division de la Foi et du manque de la Charité Chrétienne, ne se sont plus propagées et ne produisirent de plus grands maux que dans l'Orient : c'est dans cet infortuné pays, plus que partout ailleurs, que la terrible antipathie entre les chrétiens des différents rites, s'est étendue et consolidée comme un monument de plomb ; c'est là que les abus commis au nom de la religion, l'ignorance grossière du clergé, les vieux préjugés, les passions personnelles et les intérêts individuels, font rouler continuellement les gens du monde les plus raisonnables et les plus pieux, des superstitions les plus absurdes à l'athéisme le plus licencieux, du fanatisme à l'indifférence, et du plus profond respect envers la foi du Christ, à la négligence et au mépris de ses saints préceptes ; c'est là que le manque d'établissements d'instruction et de bienfaisance retient encore les peuples de ces pays dans une complète ignorance de leurs vrais intérêts sociaux et étouffe jusqu'au sentiment naturel de l'amour du prochain ! Le voyageur étranger se sent le cœur navré par la douleur lorsque, en parcourant ces beaux pays, il voit l'état pitoyable de l'administration religieuse et de la discipline Ecclésiastique, de la morale et de la vie sociale de ces premiers chrétiens, de ces spirituels, actifs, grandioses et glorieux peuples d'Orient : en un mot d'un ensemble de dix-huit millions de chrétiens !

Il est vrai que depuis le dernier siècle, ces pays se sont réveillés comme d'un sommeil léthargique : pénétrés de l'indignité de leur état religieux et social, ils s'efforcent

d'en sortir ; ils font tout leur possible pour que leur civilisation égale un jour celle des autres peuples du monde chrétien ; et il faut espérer que la divine Providence leur ouvrira un chemin pour y arriver.

Les chrétiens surtout du rite Grec et ceux du rite Arménien, ces deux peuples les plus nombreux, les plus distingués, et les seuls presque connus parmi les peuples chrétiens de l'Orient, ont fait pendant ces derniers cinquante ans d'immenses progrès en tout genre : ils se sont mis en possession de presque tout le commerce et des principales branches de l'industrie de l'Orient ; ils ont pris une large part, beaucoup au-dessus de leur nombre et de leurs moyens, au commerce universel des pays les plus lointains ; ils ont fondé dans quelques villes des écoles, des imprimeries, des journaux et des établissements de bienfaisance à l'instar de ceux des nations civilisées ; ils polissent et améliorent tous les jours leurs mœurs, leurs langues et leurs manières ; augmentent leurs différents rapports avec les peuples de l'Europe civilisée ; ils en rapportent dans leur pays, des sciences, des arts et des nouvelles inventions ; ils invoquent déjà du fond de leur cœur les sympathies sincères et la charité chrétienne de leurs frères civilisés, et ils ont même exprimé de plusieurs manières leur ferme résolution de ramener leur Église à sa splendeur, à sa grandeur et à son unité des anciens jours, d'abandonner les haines anti-chrétiennes et anti-sociales, d'extirper du sein de leurs familles ces antipathies barbares et d'asseoir le vrai bonheur et l'avenir social de leurs en-

fants sur les bases inébranlables de la Charité Évangélique et de l'Unité de la Foi Chrétienne.

Mais cet excellent *orgasme*, cette heureuse tendance vers le progrès, ce génie et ces talents naturels, ont besoin d'être secourus et guidés : surtout ils ont besoin de protection et d'appui.

C'est le but de la Société Chrétienne Orientale.

Cette Société, constituée déjà depuis quelque temps, doit sa première origine aux longues et sérieuses observations des Orientaux qui, ayant une parfaite connaissance du caractère naturel, des sentiments et des besoins de leurs compatriotes, avaient pu jeter depuis quelques années les premiers fondements du seul système convenable et avantageusement applicable à leur propre pays. Le développement considérable que le système de la Société prit en si peu de temps, justifia pleinement l'heureux choix de ses premiers fondateurs. Des Occidentaux très-distingués qui, par un long séjour en Orient, soit par leur très-haute position spéciale, avaient été continuellement en rapports intimes avec les habitants de ces pays, apprécièrent l'immense utilité, la grandeur du but et l'efficacité du plan de cette Société, et le soutinrent dès qu'ils en ont eu connaissance : enfin elle a eu l'approbation de tous ceux qui, animés par un zèle exemplaire en faveur de l'Orient, se sont sérieusement occupés à reconnaître la vraie voie de la restauration religieuse et sociale de ce glorieux berceau du christianisme, de cet ancien foyer des sciences et des lettres, de cette *immortelle fabrique des grands noms*, comme disait Napoléon I^{er}.

C'est pourquoi la Société Chrétienne Orientale, encouragée par l'opinion des personnes d'une aussi haute compétence, forte du sentiment de la grandeur de son propre but et de la véracité de ses principes, et bien convaincue par les circonstances de l'époque que le terme du temps fixé par la divine Providence pour l'accomplissement de ce grand œuvre est déjà arrivé, s'est décidée à publier son présent Programme.

Le mot de ralliement et l'expression abrégée du grand but de la Société, est cette prière divine et vraiment chrétienne que l'Église, dès le commencement de sa déplorable séparation, n'a jamais cessé d'adresser au Seigneur, en implorant de lui avec ferveur : « LA PAIX GÉNÉRALE DE TOUT LE MONDE, LA CONSOLIDATION DE SA SAINTE ÉGLISE ET LA RÉUNION DE TOUS LES CHRÉTIENS. » Aussi, partant de ces principes, la Société Chrétienne Orientale fait appel aux sentiments religieux de tout vrai chrétien.

La Société Chrétienne Orientale a donc pour objet de ses premières opérations l'Orient, et s'occupe systématiquement et exclusivement de L'UNITÉ DE LA FOI DE TOUTES LES COMMUNIONS CHRÉTIENNES DE CE PAYS, TOUT EN CONSERVANT A CHAQUE ÉGLISE SON PROPRE RITE, ET PAR LA, DU DÉVELOPPEMENT MORAL, DES BESOINS ET DES INTÉRÊTS SOCIAUX DE SES HABITANTS CHRÉTIENS.

Les bases principales du système de la Société et les objets les plus importants de ses opérations, sont les suivants :

I. L'immuable conservation de tous les dogmes de

l'Église, Une, Sainte, Catholique et Apostolique, tels que notre Seigneur Jésus-Christ les enseigna à ses propres disciples, et que ceux-ci et leurs successeurs les avaient établis et confirmés par les dispositions Apostoliques et les canons des Conciles.

II. La conservation de tous les anciens usages et formules particulières à chaque rite : savoir, de ceux qui se distinguent visiblement des abus et des erreurs par leur conformité évidente avec les dogmes de l'Église, Une, Sainte, Catholique et Apostolique, qui sont l'unique modèle, d'après lequel doivent se régler strictement tous les usages et formules des différents rites.

III. Le rétablissement de la hiérarchie canonique de notre Église, conformément aux institutions et coutumes de l'Église primitive, établies et confirmées par tous les Conciles, et telle qu'elle existait et était observée avant la séparation par toutes les Églises.

IV. L'abolition complète de la Simonie dans les ordinations et dans l'administration des sacrements, ainsi que dans toute fonction religieuse.

V. L'expulsion de différentes innovations, et autres abus évidemment étrangers et même contraires aux principes de notre sainte religion ; la rectification de tous ces abus, suivant les traditions de l'Église primitive, les dispositions Apostoliques et les canons des Conciles.

VI. La formation convenable, l'instruction et la discipline du clergé, l'éducation morale de la jeunesse, et l'enseignement au peuple de ses devoirs religieux et so-

ciaux, conformément aux bases et aux commandements de notre sainte religion et aux intérêts sociaux les plus précieux de tout chrétien.

VII. L'extirpation de la détestable antipathie qui existe parmi les chrétiens de différents rites : péché mortel et vice funeste, visiblement anti-chrétien et diamétralement opposé aux ordres très-précis de Notre Seigneur, qui nous a commandé d'aimer jusqu'à nos ennemis.

VIII. La propagation en Orient des principes de l'Unité de la Foi et de ceux de la Charité Chrétienne, par tous les moyens possibles, conformément aux ordres du Sauveur et aux bases de notre sainte religion.

IX. L'introduction en Orient de la morale pratique, de l'Évangile et de la Charité Chrétienne, par la fondation des écoles, hôpitaux, asiles publics, maisons de travail, sociétés bienfaisantes, et autres établissements charitables pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse, pour le soulagement des malades et des infirmes, et pour procurer du travail aux indigents.

X. La fondation à Paris d'une Église du rite Grec Oriental, ainsi que d'un Collège pour les jeunes Orientaux, qui voudraient faire, ou compléter, leur éducation en cette ville.

XI. La publication des différents mémoires, brochures, journaux, ouvrages périodiques et autres pareils écrits, qui auront pour but la propagation des principes de la Société, et l'accomplissement de son grand OEuvre.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

I. La Société Chrétienne Orientale est administrée par le Directeur, qui est perpétuel, et un Conseil Central composé de neuf membres, qui seront élus tous les deux ans et pris parmi les membres Fondateurs, Protecteurs et Ordinaires.

II. Des Éphories (ou Agences) de la Société seront établies dans tous les pays où il y a des chrétiens : elles correspondront avec le Directeur de la Société, et en recevront les instructions.

III. Des Conseils locaux seront également nommés près de celles parmi les Éphories, qui l'auraient demandé, ou que l'intérêt de la Société l'aurait exigé.

IV. Tout chrétien de bonne conduite, et pratiquant les devoirs religieux prescrits par l'Église, Une, Sainte, Catholique et Apostolique, pourra être admis comme membre de la Société Chrétienne Orientale, sans distinction du rite auquel il appartient.

V. La Société Chrétienne Orientale, pénétrée des mêmes sentiments qui ont inspiré la pieuse fondation de l'association pour l'*Observation du repos du Dimanche*, et reconnaissant les grands avantages religieux et sociaux qui en dérivent, déclare obligatoire pour tous ses membres l'*Observation du repos du Dimanche* : ce septième jour auquel Dieu a terminé ses œuvres ; ce

commandement sacré de l'Ancien Testament, confirmé par le Nouveau ; cette loi universelle chez toutes les nations anciennes et modernes.

VI. Le chrétien, qui après avoir été convaincu des principes de la Société, et de la grande utilité de son but, voudra en devenir membre, doit adresser à la Direction l'indication de ses nom, prénoms et profession, ainsi que du lieu de sa naissance et de sa demeure. La Direction, après s'être informée que la personne dont il s'agit a les qualités requises par le paragraphe IV, l'inscrira sur la Matricule de la Société, et lui délivrera le diplôme convenable.

VII. La Société Chrétienne Orientale se met sous la protection du SAINT-SAUVEUR, et fixe pour fête anniversaire de sa fondation, le jour de la Transfiguration de notre Seigneur Jésus-Christ, qu'elle fêtera toujours le six du mois d'Août de chaque année.

VIII. La prière étant un des plus efficaces moyens par lesquels l'homme se rapproche de son Créateur, la Société Chrétienne Orientale en recommande l'usage régulier à tous ses membres, en les invitant d'ajouter aussi à leurs prières journalières la suivante : « Prions
« le Seigneur pour la paix générale de tout le monde,
« pour la consolidation de sa Sainte Église, et pour la
« réunion de tous les chrétiens (1). »

(1) Cette prière que nous avons citée aussi plus haut, est tirée de la liturgie Grecque, chantée aux matines, à la messe et aux vê-

IX. La Société Chrétienne Orientale, purement religieuse, n'a aucune espèce de rapport, ni sympathie particulière, avec la politique d'aucun gouvernement. Au contraire, la Société Chrétienne Orientale, par suite de ses principes, oblige tous ses membres à la stricte obligation de se conformer ponctuellement aux lois, et respecter les principes politiques du gouvernement dont ils seraient sujets, ou du pays où ils se trouveraient. Par conséquent, la nationalité personnelle de tout chrétien, quelle qu'elle soit, ne pourra jamais occasionner aucun empêchement ni à son admission, ni à l'exercice de ses droits et obligations comme membre de la Société.

X. Tous les membres de la Société sont divisés en cinq classes, savoir :

1° *Membres Fondateurs*, qui sont ceux qui ont contribué à la fondation de la Société.

2° *Membres Protecteurs*, qui sont les hauts person-

pres. Elle existe la même littéralement traduite dans la liturgie Arménienne, celle des Coptes, des Jacobites et des Nestoriens, ainsi que dans celles des Maronites et des Melchites ; enfin, elle est absolument conforme à celle qui se prononce aussi à la messe qu'on lit ordinairement dans l'Eglise Latine, pour implorer du Seigneur la réunion des Eglises séparées, et que voici en propres termes : « *Seigneur, sanctifiez ces offrandes, qui vous sont présentées pour l'union du peuple chrétien, et accordez-nous par elles les dons de l'unité et de la paix dans votre Église.* » (Missale romanum offertorium ad tollendum schisma.)

nages ecclésiastiques et laïques qui voudraient bien accorder leur protection à l'œuvre de la Société.

3° *Membres Ordinaires*, qui sont ceux qui composent en majeure partie la Société, et qui sont également aptes à en remplir toute fonction et mission.

4° *Membres Honoraires*, qui sont ceux qui ne pouvant prendre une part active aux travaux de la Société, en suivent avec conviction les principes, et désirent néanmoins l'appuyer dans la mesure de leur force et de leurs occupations.

5° *Membres Correspondants*, qui sont ceux qui ne remplissant pas les conditions exigées par le paragraphe IV, mais qui, appréciant la grandeur et l'importance de l'œuvre que la Société se propose d'accomplir, désireraient lui être utiles et entrer en relations officielles avec elle.

XI. Les *membres Fondateurs, Protecteurs et Ordinaires*, sont aussi nommés collectivement *membres actifs*, vu leur coopération continuelle aux travaux de la Société. Ils ont seuls le droit à toute fonction et mission, ainsi que de siéger à ses différentes conférences, suivant les fonctions qu'ils remplissent.

XII. Il est obligatoire pour les membres Fondateurs, Protecteurs, Ordinaires et Honoraires, d'avoir les qualités prescrites par le paragraphe IV. Pour les membres Correspondants, cette obligation n'est pas de rigueur.

XIII. Les Dames qui désireraient être utiles à la Société, pourront être reçues comme membres Honoraires, ou comme membres Correspondants.

XIV. Le Règlement de la Société fixera particulièrement les attributions du Directeur et du Conseil Central de la Société, ainsi que celles des Éphories et des Conseils locaux. De plus, il déterminera plus amplement les droits et obligations des membres de chacune des cinq classes de la Société, et les différents détails de son organisation et de son administration.

Le Directeur de la Société Chrétienne Orientale,

JACQUES G. PITZIPIOS.

Le Secrétaire de la Direction,

VICOMTE A. DE GRANDEFFE.

Paris, le 12 octobre 1855.

